

## DEMANDE DE TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE NAISSANCE D'UN ENFANT MINEUR

### LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Dossier à envoyer **sous enveloppe C4 (22,9 cm x 32,4 cm)** pour en garantir l'ouverture automatisée à :  
Service central de l'état civil, Bureau des Transcriptions – secteur Europe, 11 rue de la Maison Blanche,  
44941 Nantes Cedex 9

- Copie intégrale **originale** (pas de photocopie) de l'acte de naissance de l'enfant, au format CIEC
- Formulaire de demande de transcription** datée et signée par le(s) parent(s). (ATTENTION au nom de l'enfant : cf. encadré ci-après)
- Photocopie d'une pièce d'identité** (passeport ou carte d'identité) en cours de validité **pour chacun des parents**
- Justificatif de la nationalité française** du (des) parent(s) :
  - photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité
  - photocopie du passeport en cours de validité
  - photocopie du certificat de nationalité française (CNF)
- Copie intégrale originale** (pas de photocopie) de l'acte de naissance de chacun des parents (cf. encadré ci-dessous)
- Livret de famille français** (**sans** l'étui de protection), si les parents ont déjà un enfant en commun
- En cas de mariage des parents : copie intégrale **originale** (pas de photocopie) de l'acte de mariage des parents (cf. encadré ci-dessous)
- En cas de reconnaissance paternelle ou conjointe :**
  - en cas d'une reconnaissance effectuée **à l'étranger**, une demande de transcription datée et signée par le(s) parent(s) français et la copie intégrale **originale** (pas de photocopie) de l'acte de reconnaissance **étranger**, *confirmation ou communication de la reconnaissance* à transcrire.
  - en cas d'une reconnaissance effectuée **dans une mairie française**, une **copie intégrale originale** (pas de photocopie) de l'acte.
- En cas de choix de nom** : le formulaire 311-21 de « déclaration conjointe de choix de nom » complété, daté et signé par chacun des parents (ATTENTION au nom de l'enfant : cf. encadré ci-après)
- Une enveloppe (16 cm x 22 cm) libellée à votre adresse et affranchie au tarif en vigueur (au moins 100 g) au départ de la France <https://www.laposte.fr/mon-timbre-en-ligne/tarifs> **n'envoyez ni numéraire ni chèque**

### TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ

*Liste non exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être nécessaires à l'instruction de la demande.*

**Les photocopies des copies d'actes d'état civil ne sont pas recevables. Les actes judiciaires et notariés suisses doivent être apostillés.**

**Les documents originaux ne sont pas restitués à l'exception du livret de famille complété.**

#### **Demande d'une copie intégrale originale d'un acte de l'état civil français ou étranger :**

- Pour les Français nés à l'étranger, dont l'acte est détenu par le Service central d'état civil à NANTES : il est inutile de le joindre à la demande.
- Pour les actes détenus par une mairie française (datés de moins de trois mois) : de nombreuses mairies offrent la possibilité de demander des copies d'actes sur leur site internet. Il est également possible de le faire par l'intermédiaire du site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>.
- Pour les actes délivrés par des services d'état civil étrangers (datés de moins de six mois), consulter le tableau suivant pour déterminer si l'acte doit être apostillé avant sa traduction en français : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/legalisation-1499/article/mes-documents-relevant-ils-de-la-legalisation-de-l-apostille-ou-d-une-dispense>
- Pour les actes d'état civil rédigés en langue étrangère : les actes doivent être accompagnés de l'original de leur traduction en français effectuée par un traducteur assermenté (<https://www.courdecassation.fr/trouver-un-expert-agree/experts-agrees-par-les-cours-dappel>).

## **NOM DE FAMILLE DE L'ENFANT**

✓ **SITUATION** : l'acte étranger indique un nom double : ex : DUPONT DURAND

✓ **CHOIX SUR LE FORMULAIRE** :

- l'application de l'article 311-24-1 du code civil,

**OU**

- l'application de l'article 311-21 du code civil et l'existence (par la naissance d'un premier enfant) ou la signature d'une déclaration conjointe de choix de nom.

**Si, dans les deux cas, le nom est visuellement semblable, il est juridiquement différent :**

- Par l'application de l'article 311-24-1 du code civil, le nom est reporté tel qu'il est indiqué dans l'acte étranger et forme **un nom composé insécable**, qui est transmis dans son intégralité à la descendance de l'intéressé(e), seul ou accolé à celui d'un autre parent (DUPONT DURAND, DUPONT DURAND XXX, XXX DUPONT DURAND). Ce choix individuel ne concerne que l'enfant qui fait l'objet de la demande de transcription.

- Par application d'une déclaration de choix de nom prévue à l'article 311-21 du code civil, **le nom est sécable**. Dans ce cas, le premier enfant pour lequel il est fait application de ce choix et, le cas échéant, les autres membres de la fratrie, pourront choisir de transmettre à leur descendance, soit DUPONT DURAND, soit DUPONT ou DURAND adjoint ou non du nom d'un autre parent (DUPONT DURAND, DUPONT, DURAND, DUPONT XXX, XXX DUPONT, DURAND XXX, XXX DURAND).

✓ **EN CONSEQUENCE** :

- Si le choix est de transcrire le nom insécable de l'acte de naissance (article 311-24-1 du code civil), l'indiquer sur le formulaire de demande de transcription.

- Si une déclaration de choix ou de changement de nom existe pour un premier enfant, il n'en sera pas tenu compte pour l'actuelle transcription demandée de l'acte de naissance d'un(e) cadet(te).

- Si le choix est l'établissement d'une déclaration de choix de nom (article 311-21 du code civil) pour un premier enfant et une éventuelle fratrie, il conviendra, sur la demande de transcription, de choisir l'option « **ne porte pas le nom figurant dans l'acte étranger** » puis « nom du père nom de la mère » ou « nom de la mère nom du père ».

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE NAISSANCE D'UN ENFANT

Je (Nous) soussigné(e)(s) (Prénom(s) NOM(s) du/des parents) :

.....

Adresse : .....

.....

.....

Courriel : .....

Numéro de téléphone : .....

sollicite(ons) la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de l'acte de naissance

dont copie ci-jointe délivrée le .....

concernant mon (notre) enfant.

Je (Nous) souhaite(ons) que dans son acte de naissance français, mon (notre) enfant :

porte le nom qui figure dans son acte de naissance étranger en application de l'article 311-24-1 du code civil, à savoir

.....

OU

ne porte pas le nom qui figure dans son acte de naissance étranger.

Je (Nous) souhaite(ons) qu'il porte le nom suivant :

nom du père

.....

ou nom de la mère

.....

ou nom du père et de la mère, séparés par un simple espace :

.....

ou nom de la mère et du père, séparés par un simple espace \*

.....

Dans ce cas, merci de compléter le formulaire de **déclaration conjointe de choix de nom** ci-dessous.\*\*

A....., le.....

Signature du (des) parent(s) obligatoire(s)

\*Si les parents portent eux-mêmes un nom sécable constitué de plusieurs vocables, le choix peut conduire, dans la limite de deux vocables, à toutes les combinaisons possibles des noms des parents.

\*\*Des informations relatives aux déclarations conjointes de choix ou de changement de nom sont disponibles sur le site internet de l'ambassade ou du consulat général de France

*Les informations figurant sur le document sont enregistrées sur un fichier informatisé. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 donne aux intéressés le droit d'accès et de rectification pour les données les concernant sous réserve des lois et règlements en vigueur en matière d'état civil*

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ENFANT

Date et lieu de naissance			
Prénom(s) de l'enfant <i>En minuscules, prénoms séparés par des virgules, avec indication des accents français souhaités</i> <b>Ex : Françoise ou Francoise</b> <b>Thérèse ou Therese</b> <b>Anne, Sophie ou Anne-Sophie</b>			
NOM de l'enfant <i>Tel que souhaité à l'état civil français</i>			
Prénom(s) et NOM du père			
Prénom(s) et NOM de la mère <i>Mariage de même sexe : joindre le certificat d'accouchement</i>			
Date et lieu du mariage des parents			
Date et lieu de la ou des reconnaissances <i>en l'absence de mariage des parents</i>			
Nationalité de la mère au jour de la naissance			
Nationalité du père au jour de la naissance			
AUTRE(S) ENFANT(S) DU COUPLE			
Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance

**DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE RECONNAISSANCE**

Je (Nous) soussigné(e)(s) (Prénom(s) NOM(s) du/des parents) :

.....

Adresse : .....

.....

.....

Courriel : .....

Numéro de téléphone .....

sollicite(ons) la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de l'acte de reconnaissance dont copie ci-jointe délivrée le .....

concernant mon (notre) enfant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE RECONNUE	
NOM de l'enfant	
Prénom(s) de l'enfant <i>En minuscules, prénoms séparés par des virgules, avec indication des accents français souhaités</i> <b>Ex : Françoise ou Francoise</b> <b>Thérèse ou Therese</b> <b>Anne, Sophie ou Anne-Sophie</b>	
Date et lieu de naissance	
Date et lieu de <b>reconnaissance</b>	
Prénom(s) et NOM du père	
Adresse du père	
Nationalité du père au jour de la naissance	
Prénom(s) et NOM de la mère <i>Mariage de même sexe : joindre le certificat d'accouchement</i>	
Nationalité de la mère au jour de la naissance	

Je suis informé(e) qu'en vue de la transcription, et conformément aux dispositions de l'article 47 du code civil, l'Officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit.

A....., le.....

Signature du (des) parent(s) obligatoire(s)

## DÉCLARATION CONJOINTE DE CHOIX DE NOM

Enfant dont la filiation est établie à l'égard des deux parents à la date de la déclaration  
de naissance – application de l'Article 311-21 du code civil

**Nous soussignés,**

Prénom(s) NOM du père .....

né le .....

à .....

Domicile .....

Prénom(s) NOM de la mère .....

née le .....

à .....

Domicile .....

**Attestons sur l'honneur que l'enfant**

Prénom(s) .....

né(e) le .....

à .....

est notre premier enfant commun pour lequel une déclaration conjointe de choix de nom est possible et  
déclarons choisir pour lui le nom de famille suivant : .....

En cas de choix du double nom (séparé par un espace) :

1<sup>ère</sup> partie ..... 2<sup>nde</sup> partie .....

Nous sommes informés :

- que ce nom sera inscrit dans l'acte de naissance de notre enfant si cette déclaration est remise à l'Officier de l'état civil  
lors de la demande de transcription de l'acte de naissance et sous réserve que le lien de filiation soit établi à l'égard de  
chacun de nous.

Fait à ..... le .....

Signatures **des deux parents** OBLIGATOIRES

Père



Mère

### ATTENTION

- Dans le cas d'un double nom **il vous est conseillé** de compléter ce formulaire
- La possibilité du choix de nom est offerte **jusqu'aux 3 ans de l'enfant**
- Si les parents portent eux-mêmes un nom constitué de plusieurs vocables, le choix peut conduire, dans la limite de deux vocables, à toutes les combinaisons possibles des noms des parents

Avertissement : En application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.